

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Emmanuelle Durand**  
Vice-Présidente

## COMMUNIQUE DE PRESSE du 13 décembre 2019

**Le Premier Ministre a fait ce mercredi 11 décembre des « annonces » concernant la réforme des retraites. La pénibilité dans la fonction hospitalière publique est évoquée, qu'en sera-t-il pour les praticiens hospitaliers ?**

Les praticiens hospitaliers connaissent sans conteste la retraite à points, puisque leur caisse de retraite complémentaire, l'IRCANTEC, repose sur un système à points : ils ne savent que trop bien les pièges de ce système, comme par exemple la perte de 30 % de pension retraite en 2008. Il est étonnant que les organisations syndicales de praticiens hospitaliers n'aient pas été invités à la concertation sur la réforme des retraites.

Le SNPHARE rappelle que les praticiens hospitaliers subissent une pénibilité qui n'a jamais été prise en compte, principalement mais non exclusivement liée à la permanence des soins. Cette dernière est assujettie au travail de nuit (plus de 10h d'affilée, et souvent 24 heures) dont la littérature démontre clairement les effets néfastes sur la santé pendant la vie active et à plus long terme.

A ce jour, les discours concernant la mise en place de cette réforme restent encore très nébuleux.

**Le SNPHARE demande à être reçu dans le cadre de la concertation sur la réforme des retraites.**

**Le SNPHARE demande, quelles que soient les réformes que le gouvernement fera sur le régime des retraites des médecins de l'Hôpital Public, l'intégration des dispositifs de prise en compte de la pénibilité dans les modalités de fin de carrière et de pensions pour les praticiens hospitaliers.**